



Liberté Égalité Fraternité

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

	Article R. 122-3-1 du code de l'environnement Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.							
	Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie. Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien							
	Cadre réservé à l'autorité cha	rgée de l'examen au cas par cas						
	Date de réception : _29 _11 _2023 Dossier complet le : _20 _12 _2023 N° d'enregistrement :2023-7477							
1	Intitulé du projet							
2	Identification du (ou des) maître(s) d'	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)						
2.1	Personne physique							
	Nom	Prénom(s)						
2.2	Personne morale							
	Dénomination	Raison sociale						
	SARREL							
		SARREL						
	N° SIRET	Type de société (SA, SCI)						
	N° SIRET 0 5 9 5 0 0 5 0 4 0 0 0 4 4							
		Type de société (SA, SCI)						
	0 5 9 5 0 0 5 0 4 0 0 0 4 4	Type de société (SA, SCI) SAS						

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3	Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article
	R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant
	du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité	Installation de production supérieure à 300kWc mais inférieure à 1MWc (997kWc)
nt de la	sand bits yet and an december property
i samuman destina	Charles and the second section in the second

	i sirmi	magneritation molecular state and the discountry of the contraction of	
		fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux icle R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?	clause-filet)? Examen au cas par cas au titre du III rubrique 8.1 du formulaire. démolition e table solaire X-Ground V2 de la société ux battus.
	☐ Oui	✓ Non	
	Le projet l'article R	fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du II 122-2-1 ?	
	☐ Oui	✓ Non	
4	Caract	ristiques générales du projet	
	Doivent êtr	annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.	
4.1	Nature d	projet, y compris les éventuels travaux de démolition	
	Adiwatt. Le	d'un parc photovoltaïque au sol sur structure porteuse type table solaire X-Ground V2 de la société tables sont maintenues sur des fondations type micropieux battus. de production aura une puissance crête de 997kWc. L'énergie produite sera autoconsommée en	

totalité sur notre site.

L'installation sera construite sur une parcelle de terrain plane restée en herbe appartenant à l'entreprise SARREL. Le raccordement entre les panneaux/onduleurs et le TGBT sera fait en basse tension.

4.2 Objectifs du projet

Créer un parc de panneaux photovotaïque permettant de produite de l'énergie électrique qui sera autoconsommé directement sur notre site de production de Marolles-Les-Braults. L'objectif est de produire 15% de nos besoins en électricité, soit environ 1,2GWh par an.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

- 1 Réalisation d'une étude de sol pour déterminer la nature du sol de la zone d'implantation.
- 2 Réalisation de test d'arrachement pour les fondations des structures porteuse.
- 3 Réalisation de la demande de raccordement à ENEDIS.
- 4 Pose des fondations et structures porteuses des panneaux
- 5 Réalisation des tranchées pour passage des câbles enterrés entre les onduleurs et le TGBT
- 6 Pose des panneaux et onduleurs, passage des câbles, raccordement électrique
- 7 Phase de démarrage avec ENEDIS

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

- Exploitation sur 25ans garantie ou plus en fonction de la puissance résiduelle des travaux

- Maintenance préventive annuelle sur les travaux (thermographie, nettoyage, contrôle onduleurs et panneaux, etc...). Réparation éventuelle des structures porteuses.

- Démantèlement de la partie panneaux, elimination en filière spécialisée en fin de durée de vie. Si les structures porteuses peuvent repartir sur un cycle de panneaux neufs, il y aura sûrement une installation de nouveaux panneaux sinon, démontage des structures et suppression des micropieux battus. Elimination en filière spécialisée.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

i La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Déclaration préalable en mairie (cerfa13404-11)

- Porter à connaissance préfecture Sarthe (cerfa14734-04)

4.5	Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser
	unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs		
Emprise au sol :	10 200 m²		
Nombre de modules PV de 445Wc :	2240 unités		
Surface de panneaux :	4 476 m ²		
Nombre d'onduleurs :	6 unités		
Longueur de tranchée :	100 m		

4.0		10 - 0			
4.6	Loca	lisation	đυ	proj	et

a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " Communes traversées : Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis : Plan local d'urbanisme de Marolles-Les-Braults, version du 19/11/2013. Zone UA ① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? ② Oui	Numéro : 38	.6 Loc	Localisation du projet									
Lieu-dit :	Lieu-dit :	Adre	esse et commune d'implantation									
Localité : Marolles-Les-Braults Code postal : 7 2 2 6 0 BP : 0 0 Cedex : 0 0 Coordonées géographiques ⁽¹⁾ Long. : 4 8 0 1 4 5 9 N Lat. : 0 0 0 1 9 0 2 E Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°,11° a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement Point de départ : Long. : " Lat. : " " Lat. : " " " Lat. : " " " Communes traversées : Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis : Plan local d'urbanisme de Marolles-Les-Braults, version du 19/11/2013. Zone UA ① Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6. 7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? ② Oui	Localité : Marolles-Les-Braults Code postal : 7 2 2 6 0 BP : 0 0 Cedex : 0 0 Coordonées géographiques ^[1] Long. : 4 8 0 1 4 5 9 N Lat. : 0 0 0 1 9 0 2 E Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 4°a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement Point de départ : Long. : 0 1 E Lat. : 0 0 1 E Lat. : 0 E Lat	Num	Numéro : 38 Voie : Rue Paul Chevalier									
Coordonées géographiques ^[1] Long.: 4 8 1 4 5 9 N Lat.: 0 0 1 9 0 2 E Pour les catégories 5 a), 6 a), b) et c), 7 a), 9 a), 10 12 13, 22 32 32 33 34 35 36 37 38 36, 37 36, 38 36, 37 36 40 35 36 36 37 36 38 36 36 37 36 38 36 36 37 36 38 36 38 36 38 36 38 36 38 38 36 38 38 38 38 38 38 38 38 38 38 38 38 38	Coordonées géographiques ⁽¹⁾ Long.: 4 8 ° 1 4 ° 5 9 " N Lat.: 0 0 ° 1 9 ° 0 2 " E Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 4°a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement Point de départ: Long.: " " Lat.: " " " Lat.: " " " " Lat.: " " " " " " Communes traversées: Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis: Plan local d'urbanisme de Marolles-Les-Braults, version du 19/11/2013. Zone UA ① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. 7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? ② Oui	Lieu	-dit :									
Coordonées géographiques ⁽¹⁾ Long.: 4 8 1 4 5 9 N Lat.: 0 0 1 9 0 2 E Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement Point de départ: Long.: 6 N Lat.: 6 N Lat.: 7 N Lat.: 8 N	Coordonées géographiques ^[1] Long.: 4 8 ° 1 4 ° 5 9 " N Lat.: 0 0 ° 1 9 ° 0 2 " E Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°,11° a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 4° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement Point de départ: Long.: ° ' " Lat.: ° ' " Point de d'arrivée: Long.: ° ' " Lat.: ° ' " Communes traversées: Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis: Plan local d'urbanisme de Marolles-Les-Braults, version du 19/11/2013. Zone UA ① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. 7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? ② Oui	Loca	alité : Marolles-Les-Braults									
Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " Communes traversées : Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis : Plan local d'urbanisme de Marolles-Les-Braults, version du 19/11/2013. Zone UA ① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. 7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? ② Oui	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 4°a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement Point de départ : Long.: ° ' " Lat.: ° ' " Point de d'arrivée : Long.: ° ' " Lat.: ° ' " Communes traversées : Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis : Plan local d'urbanisme de Marolles-Les-Braults, version du 19/11/2013. Zone UA ① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. 7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? ② Oui	Code	e postal : 7 2 2 6 0 BP : 0 0 Cedex : 0 0									
Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " Communes traversées : Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis : Plan local d'urbanisme de Marolles-Les-Braults, version du 19/11/2013. Zone UA ① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. 7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? ② Oui	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 4°a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " Communes traversées : Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis : Plan local d'urbanisme de Marolles-Les-Braults, version du 19/11/2013. Zone UA ① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. 7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? ② Oui □ Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?											
a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " Communes traversées : Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis : Plan local d'urbanisme de Marolles-Les-Braults, version du 19/11/2013. Zone UA ① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. 7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? ② Oui	a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " Communes traversées : Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis : Plan local d'urbanisme de Marolles-Les-Braults, version du 19/11/2013. Zone UA ① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. 7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? ② Oui □ Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?	Long	j.: <u>4 8 ° 1 4 , 5 9 " N</u> Lat.: <u>0 0 ° 1 9 , 0 2 " E</u>									
Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " Communes traversées : Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis : Plan local d'urbanisme de Marolles-Les-Braults, version du 19/11/2013. Zone UA i Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. 7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? ☑ Oui □ Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?	Point de d'arrivée : Long. : ° " Lat. : ° " " Communes traversées : Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis : Plan local d'urbanisme de Marolles-Les-Braults, version du 19/11/2013. Zone UA i Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. 7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? ② Oui □ Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?		Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43°a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement									
Communes traversées: Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis: Plan local d'urbanisme de Marolles-Les-Braults, version du 19/11/2013. Zone UA j Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? Oui Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale?	Communes traversées : Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis : Plan local d'urbanisme de Marolles-Les-Braults, version du 19/11/2013. Zone UA ① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. 7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? ② Oui □ Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?	Poin	it de départ : Long. : ° " Lat. : ° " Lat. : ° "									
Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis : Plan local d'urbanisme de Marolles-Les-Braults, version du 19/11/2013. Zone UA	Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis : Plan local d'urbanisme de Marolles-Les-Braults, version du 19/11/2013. Zone UA	Poin	Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "									
Plan local d'urbanisme de Marolles-Les-Braults, version du 19/11/2013. Zone UA j Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. 7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? Oui Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale?	Plan local d'urbanisme de Marolles-Les-Braults, version du 19/11/2013. Zone UA j Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. 7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? Oui Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale?	Com	munes traversées :									
Plan local d'urbanisme de Marolles-Les-Braults, version du 19/11/2013. Zone UA j Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. 7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? Oui Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale?	Plan local d'urbanisme de Marolles-Les-Braults, version du 19/11/2013. Zone UA i Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. 7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? i Oui	0=										
 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? ☑ Oui ☐ Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? 	 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? ☑ Oui □ Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? 	Préc	isez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :									
7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? ☑ Oui ☐ Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?	7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? ☑ Oui ☐ Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?	Plan	local d'urbanisme de Marolles-Les-Braults, version du 19/11/2013. Zone UA									
☑ Oui ☐ Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?	☑ Oui ☐ Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?	(i) Jo	i) Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.									
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?	4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?	7 S'ag	it-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?									
environnementale?	environnementale?	•	Oui 🗆 Non									
☐ Qui 📝 Non	□ Oui ☑ Non											
			Oui 🗹 Non									

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

ndiquez à quelle date i caractéristiques du pro	l a été	aut	nt les différentes composantes de votre projet et orisé ? En cas de modification du projet, préciser l /après ».
Sensibilité environn	emei	ntale	e de la zone d'implantation envisagée
n de réunir les informations né	cessair	es poi	ur remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des
es instructeurs, et vous référe le direction régionale.	r notam	ment	à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site
9	ironner	nant v	ous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par
e des sites internet où trouver	les doni	nées e	environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	
Le projet se situe-t-ii .	Jul	HOII	La ZNIEFF la plus proche est une ZNIEFF de type 1 (Etang de 0
			Chaussé, 9km)
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique,		1	
faunistique et floristique de		1	
type I ou II (ZNIEFF)?			
	10.75		
En zone de montagne ?		V	
			A mestá historia la plua procha à 16km (communo de Ancinnes
			Arrêté biotope le plus proche à 16km (commune de Ancinnes, écrevisse à pieds blancs)
Dans une zone couverte par			
un arrêté de protection de		V	
biotope?			
			/
Sur le territoire d'une			
commune littorale ?			
Language Language	n i i		Réserve naturelle régionale à 12km (Coteau et plateau de Tess
		4	The state of the s
Dans un parc national, un			parc naturel régional à 20km (forêt de Perseigne)
parc naturel marin, une			parc naturel régional à 20km (forêt de Perseigne)
		Ø	parc naturel régional à 20km (forêt de Perseigne)

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		•	Non, la zone la plus proche se situe à 11km (commune de Vivoin)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	0	V	Non, un site monument historique se trouve à environ 450m (le parc PV n'est pas visible depuis le monument)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		V	Non, la zone humide la plus proche se situe à 2.5km (commune de Tironneau)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques	0	7	Pas de PPRN ou PPRT à Marolles-Les-Braults
technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		7	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		•	Non, la base BASIAS ne répertorie pas de zone polluée sur l'emprise du parc PV
Dans une zone de répartition des eaux ?		N	Non, le parc PV n'est pas lié au bassin versant de l'Orne Saosnoise
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		V	Non, captage le plus proche situé à 10km (Briosne-les-sables)
Dans un site inscrit ?		V	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		V	La forêt de Perseigne se situe à 20km du parc PV
D'un site classé ?		V	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Inc	Incidences potentielles		Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel		
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	V		5 à 10m3 d'eau seront utilisés par an pour le nettoyage des panneaux		
Irces	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		Y	Non, pas de fondation profonde. Pas de décaissement ou excavation pour créer les fondations (usage pieux et micropieux qui ne détériorent pas les écoulements naturels. Pas d'imperméabilisation des sols La tranchée pour le câblage électrique entre les onduleurs et le TGBT sera à 80cm de fond de fouille maximum. Les matériaux utilisés ne bloqueront pas les écoulements d'eau souterraines.		
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		V	Pas d'excavation ou décaissement pour créer les fondations. Le terrain est plan. Néanmoins il y aura la tranchée pour passer les câbles électriques BT entre les onduleurs et le TGBT. Une partie de la terre ne sera pas réutilisée dans la tranchée car le volume des fourreaux est à prendre en compte. La terre sera réutilisée sur site pour combler une légère dépression dans le sol. Volume de terre estimé à 15m3 (tranchée de 80m*0.6m pour 0.3m d'épaisseur pour le lit de sable)		
	Est-il déficitaire en matériaux ?	V		Le sable pour le lit de sable passage des fourreaux de câbles BT entre les onduleurs et le local TGBT. Il faudra fair evenir ce sable de l'extérieur (carrière), soit environ 10m3		
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol?	V	0	Sable à tranchée pour un volume de 10m3 provenant d'une carrière		

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	V	0	Le volume d'eau utilisé pour le nettoyage est en adéquation avec nos autorisations de prélèvement d'eau de ville.	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		V	15 arbustes plantés en 2009 ont été retiré pour permettre l'implantation du parc. Le site de SARREL n'abrite pas de biodiversité de part les nuisances (éclairage, bruit, vibrations lors de la circulation des véhicules, passage de piétons) induites. Il n'y a pas d'impact sur la biodiversité présente sur le site.	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?	0	•	Nous ne sommes pas à proximité d'une zone Natura 2000. La plus proche se trouve à 20km (forêt de Perseigne). Au titre de l'habitat, il y a une ZNIEFF de type 1 à 9km (étang de Gué Chaussée)	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		•	Non, le parc est implanté sur une zone enherbée. Les modifications induites pas le parc sont entièrement réversible lors du retrait du parc.	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?		V	Poste de détente de gaz à environ 1km : pas d'impact Etablissement Jeusselin à environ 500m : pas d'impact Notre installation industrielle n'impacte pas non plus le parc PV puisque celui-ci se trouve hors des scénarii identifiés dans l'étude de danger.	
	Est-il concerné par des risques naturels ?		V	Pas de risque inondation sur notre site. Le risque radon n'impacte pas les panneaux solaires Retrait/gonflement des argiles : la fixation par pieux/micropieux n'est pas sensible à ce risque Pas de risque de coulée de boue (terrain plan)	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		V	Pas de risque sanitaire généré par les panneaux	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		•	Le parc PV ne constitue pas un logement pour les personnes	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	0	V	Le parc PV n'engendre pas de déplacements supplémentaires	
	Est-il source de bruit ?		7	Le parc PV n'émet pas de bruit	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		V	Le parc n'est pas un projet d'habitation	
ces	Engendre-t-il des		7	Le parc PV n'émet pas d'odeur	
Nuisances	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	0	•	Le parc n'est pas un projet d'habitation	
	Engendre-t-il des vibrations ?		•	Le parc n'émet pas de vibrations et ne vibrent pas	
	Est-il concerné par des vibrations ?		Ø	Pas de vibration dans l'environnement du parc. Les vibrations émise par les avions de chasse n'ont pas d'impact sur les panneaux	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?		•	Les panneaux n'émettent pas de lumière mais peuvent refléter la lumière lors du coucher ou levé de soleil : pas d'impact sur les riverains (bande arborée) ou l'environnement	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	0	•	Le parc PV n'est pas impacté par les pollutions lumineuses	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		V	Le parc PV ne produit pas de rejet atmosphérique	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	0	7	La parc PV n'émet pas de rejet liquide	
	Si oui, dans quel milieu ?	0	7		

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?		V	Le parc PV n'émet pas d'effluents	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	0	<	En fin de vie, les panneaux seront recyclés, y compris les structures métalliques.	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		Ý	Non, le Prieuré de St Symphorien n'a pas de vue sur le parc PV (arbre, habitations) entre le parc et le monument.	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	0	\	Pas d'impact car pas de changement des activités humaines.	

6.2 Les incid d'autres proj	ences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec ets existants ou approuvés ?
☐ Oui	✓ Non
Si oui, déc	rivez lesquelles :
Pas d'autre	projet en cours

	idences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nsfrontière ?
☐ Oui	✓ Non
	écrivez lesquelles :
Pas d'ind	cidence transfrontière
6.4 Descrip ncidences	otion des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables
Pas d'im	pact sur l'environnement au vu des modifications non-notables réalisées.
etenues o 'environne étudiés) et	ption, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'êt u mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet su ement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellemen permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient c</u>
oréciser et	de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée
NA	

7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet ne nécessite pas la réalisation d'une évaluation environnementale au regard des éléments évalués précédemment.

Le projet n'impacte pas et n'est pas impacté par nos scenarii de danger.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet					
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	•				
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	V				
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	7				
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	V				
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé					
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau					
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.					

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet
1	
2	
3	
4	
5	

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ✓

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus €

Nom BOULIDARD	
Prénom Jean-Michel	~~
Qualité du signataire Directeur d'usine	
À Marolles-les-Braults	

Fait le 2 0 1 2 2 0 2 3 Signature du (des) demandeur(s)